



**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Arrêté n°12-2021-07-30-00002 du **30 JUIL. 2021**

Objet : levée de la mise en demeure à l'encontre de la SARL LES CALCAIRES DE LA GAILLOSTE de respecter les prescriptions applicables.
Carrière au lieu-dit « La Gailloste », commune de Pierrefiche d'Olt.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2021-04-26-00005 du 26 avril 2021 mettant en demeure la SARL LES CALCAIRES DE LA GAILLOSTE de respecter les dispositions de l'article 23.5 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 2 avril 2004 en confiant à un organisme spécialisé le suivi hydraulique de la carrière avec l'élaboration d'un protocole de l'étude hydrologique qui sera préalablement soumis à l'inspection des installations classées ;
- VU** le rapport de l'inspection des installations classées du 16 juillet 2021, faisant suite à la visite de l'inspecteur de l'environnement du 22 juin 2021, proposant la levée de la mise en demeure ;

Considérant que la SARL LES CALCAIRES DE LA GAILLOSTE a satisfait aux exigences de l'arrêté de mise en demeure susvisé et qu'en conséquence il y a lieu de lever cette mise en demeure ;

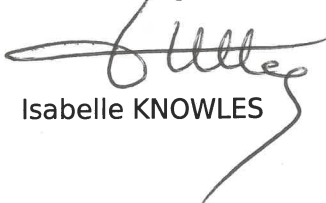
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°2021-04-26-00005 du 26 avril 2021 mettant en demeure la SARL LES CALCAIRES DE LA GAILLOSTE de respecter les prescriptions applicables concernant la carrière de calcaire située au lieu-dit « La Gailloste », sur la commune de Pierrefiche d'Olt, est abrogé à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à la SARL LES CALCAIRES DE LA GAILLOSTE. Une copie sera adressée au maire de Pierrefiche d'Olt.

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Isabelle KNOWLES